

CAMPAGNE D'APPOSITION DES PLAQUES D'INTERDICTION DE FUMER DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE YAOUNDE

RAPPORT D'ACTIVITE



Septembre-Octobre 2017

Introduction

Conformément à ses objectifs et missions de protection de la jeunesse, la Coalition Camerounaise Contre le Tabac (C3T), organisation œuvrant pour un Cameroun sans maladies et décès liés au tabac, a mené à Yaoundé avec le Concours de PAYPAL gives et le soutien Institutionnel de la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Mfoundi, une Campagne d'apposition des plaques de signalisation d'interdiction de fumer dans 15 lycées, collèges et écoles primaires de la ville de Yaoundé.

Axée sur le thème : « **Etablissements scolaires sains sans Tabac** », cette activité qui s'est déroulée du 27 septembre au 19 Octobre 2017, a bénéficié également du concours moral des chefs des établissements scolaires concernés qui dans leur écrasante majorité, l'ont favorablement accueillie.

L'activité a connu un succès éclatant par le nombre d'établissement ciblés au départ et atteint effectivement à la fin de l'activité. La C3T avait ciblé 15 Lycées, collèges et écoles primaires de la ville de Yaoundé. Ces établissements scolaires étaient prioritairement ceux qui avaient été concernés par l'enquête TIA (Tobacco Industry Accountability) en 2016. La dite enquête avait permis de constater une intense activité commerciale et publicitaire des produits du tabac autour de ces structures d'encadrement de notre jeunesse. Les établissements les plus concernés tels que l'école publique de Mvan qui dénombrait à elle seule 36 points de vente de cigarettes sur les 173 au total, ont été très sensibles à la Campagne de la C3T.

Outre l'apposition des plaques, cette campagne dont le déroulement est présenté ci-dessous, a par ailleurs fait l'objet des activités de plaidoyer auprès des acteurs clés et de sensibilisation des élèves sur les méfaits du tabac.

Présentation de la C3T

La Coalition Camerounaise contre le tabac (C3T) est une organisation à but non lucratif et à vocation socio-humanitaire. Elle est constituée d'un réseau d'organisations de la Société Civile camerounaise œuvrant pour un Cameroun sans maladies et décès liées au tabac. Créée en 2006, année de la ratification de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti Tabac (CCLAT) par le Cameroun. La C3T est composée d'une trentaine d'associations, de membres individuels et de bénévoles.

La C3T conduit son action sous la base des principes Fondamentaux de la CCLAT: le droit de tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible et la protection des générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation du tabac et de l'exposition à la fumée du tabac.

Dès sa création, la C3T s'est fixée comme mission de :

- Assurer la vigilance pour la mise en œuvre de la CCLAT au Cameroun ;

- Contribuer à la protection des populations camerounaises contre les méfaits du tabac sur la santé, l'économie et l'environnement;
- Surveiller, dénoncer et contrer les activités de l'industrie du tabac (IDT) ;
- Aider à l'arrêt du tabagisme...

Les actions de la C3T ont jusqu'ici porté sur :

- L'organisation de campagnes de sensibilisation ;
- La production et distribution de supports de plaidoyer et de sensibilisation;
- Les rencontres de plaidoyer avec les membres du Gouvernement, les leaders d'opinions, les Parlementaires, la Société civile;
- L'Information des Parlementaires, des organisations de la Société Civile, des journalistes, de la jeunesse et des populations sur les méfaits du tabac;
- Les Consultations et suivi des fumeurs dans le processus de sevrage tabagique ;
- La Contribution à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires pour le contrôle du tabac au Cameroun.

La C3T qui est membres de plusieurs organismes nationaux et internationaux de lutte antitabac bénéficie du soutien des pouvoirs publics, des partenaires au développement et de plusieurs autres partenaires internationaux œuvrant dans la lutte contre le tabac.

Contexte et justification de l'Activité

Le Cameroun est un pays qui connaît une forte épidémie du tabagisme passif. Près de 7 millions de personnes sont exposées à la fumée des autres dans les lieux publics. Par ailleurs, la consommation du tabac en milieu jeune et surtout en milieu scolaire connaît des proportions importantes. Plus de 300.000 jeunes âgés de 13 à 15 ans sont des usagers réguliers du tabac et des produits du tabac. Pour inverser ces différents chiffres, la Convention- Cadre de l'Oms de lutte antitabac que le Cameroun a ratifié en 2006, recommande parmi tant d'autres moyens, la création des Espaces non fumeurs.

C'est dans ce contexte qu'en Mars 2017, la Coalition Camerounaise Contre le Tabac (C3T) a bénéficié du soutien de Paypal Gives pour produire et distribuer les plaques de signalisation d'interdiction de fumer dans les administrations publiques. Se basant sur les résultats de l'enquête menée en 2016 sur les activités de l'Industrie du Tabac autour des établissements scolaires de la ville de Yaoundé, la C3T a ciblé pour cette phase, les lycées, collèges et écoles primaires pour mener cette campagne. Elle entendait ainsi accompagner la mise en œuvre des directives des ministres des Enseignements Secondaires et de l'Education de Base en matière de lutte contre le tabac en milieu scolaire. Il s'agit notamment de la Lettre-Circulaire N°19/17/MINESEC/SG/DRH/

SDSSAPPS du 11 Septembre 2007 portant création des "Espaces non fumeurs" et des clubs antitabac en milieu scolaire et de celle N°012/1464/MINEBUB/SG/DRH/SDSSAPPS du 17 Août 2007 portant toujours création des "Espaces non fumeurs" et des clubs antitabac en milieu scolaire.

La période d'exécution du projet par la C3T, initialement prévue du 1^{er} Mars au 30 Juin 2017 a été prorogée. Il a été impossible de mener intégralement les activités au cours de cette période, car à partir du mois d'Avril, les établissements scolaires étaient occupés à l'organisation des examens de fin d'année, suivi des vacances scolaires. Ce n'est qu'à la rentrée scolaire en Septembre 2017, que l'implémentation du projet a pu se poursuivre.

Objectif principal

L'objectif principal de l'activité était de contribuer à la réduction de la prévalence du tabagisme et de ses impacts socio sanitaires sur la population en général et en milieu jeune en particulier.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il a été question de :

- Accompagner la mise en œuvre des lettres circulaires de 2007 des ministres en charge de l'éducation de base et des enseignements secondaires,
- Produire et apposer les plaques d'interdiction de fumer sur les lieux publics tels que les établissements scolaires ;
- Mener un plaidoyer auprès des autorités en charge du secteur de l'éducation et des chefs d'établissements afin de faire de ces lieux d'encadrement de la jeunesse, des lieux sains sans fumée ;
- Sensibiliser les jeunes sur les dangers du tabac et la nécessité de ne jamais toucher à la première cigarette

Démarche méthodologique

L'implémentation du projet constitue une suite logique des activités quotidiennes de la C3T visant à protéger les jeunes du tabagisme passif. L'administration publique retenue à cet effet est l'administration scolaire. Ce choix participe à la mise en œuvre de la Lettre Circulaire du Ministre des Enseignements Secondaires N°19/17/MINESEC/SG/DRH/SDSSAPPS du 11 Septembre 2007 portant création des "Espaces non fumeurs" et des clubs antitabac en milieu scolaire.

L'activité principale consistait à la production de 30 plaques en plexiglas de dimensions 100cm x 70cm et l'apposition des dites plaques de signalisation d'interdiction de fumer

dans 15 établissements scolaires d'enseignements primaires et secondaires de la ville de Yaoundé. Ce qui donne en moyenne 2 plaques par établissements scolaires.

Avant l'apposition des plaques proprement dite, des démarches ont été entreprises auprès des autorités et des chefs d'établissements qui se sont activement impliqués dans la mise en œuvre du projet. C'est ainsi que plusieurs séances de travaux ont été effectuées avec le Délégué départemental des enseignements secondaires du Mfoundi qui, pour faciliter l'apposition des plaques a délivré à la Coalition Camerounaise Contre le Tabac (C3T), une autorisation d'affichage dans laquelle il exhortait les chefs d'établissements à accordé un accueil favorable à l'équipe de la Coalition.

Les chefs d'établissements quant à eux, ont reçu plusieurs visites de l'équipe de la C3T (Prise de contact, explication de l'activité, plaidoyer pour la protection du domaine scolaire du tabagisme passif et actif, ...). Ceux-ci ont favorablement accueilli l'initiative.

L'apposition des plaques proprement dite commence le 27 Septembre au Lycée de Nkoldongo et finit le 19 Octobre 2017 au Lycée de Tsinga dont le proviseur fut l'un des champions dans cette entreprise de protection de la jeunesse contre l'initiation au tabac et l'exposition à la fumée secondaire.

L'équipe de la C3T a été accompagnée sur le terrain par deux techniciens chargés de fixer les signalisations dans l'enceinte des établissements scolaires identifiés.

Résultats atteints

- 30 plaques d'interdiction de fumer apposées dans 15 lycées, collèges et écoles primaires de la ville de Yaoundé ;
- 50 visites de plaidoyer organisées auprès des autorités en charge du secteur de l'éducation et des chefs d'établissement ;
- 15 Causeries éducatives organisées avec à la clé plus de 3000 élèves sensibilisés sur les méfaits du tabac.

Leçons du projet

Sur la base des échanges avec les différents chefs d'établissement, il se dégage que :

- Les élèves et leurs encadreurs ont un grand besoin d'être éduqués sur les dangers du tabac ;
- La consommation des stupéfiants est une réalité en milieu jeune et constitue une réelle préoccupation pour les chefs d'établissements ;
- Les Chefs d'établissement ont besoin d'un accompagnement multiforme pour combattre le fléau ;

- Les chefs d'établissement ont besoin d'être sensibilisés sur les directives des lettres circulaires de 2007 ;
- L'équipe de la C3T est suffisamment outillée et disposée à conduire un tel projet.

Faiblesses du Projet

Du fait de l'insuffisance des ressources financières allouées au projet, la C3T n'a pu répondre à la forte demande exprimée sur le terrain. Plusieurs autres chefs d'établissements ont exprimé le besoin de recevoir ces plaques de sensibilisation. Mais malheureusement la Coalition n'a pu répondre favorablement faute de ressources.

Par ailleurs il convient de noter que vu la carte scolaire, seuls 15 établissements ont pu bénéficier du projet sur les milliers d'établissements scolaires que compte le Cameroun.

Convient-il aussi de noter que le projet n'a concerné qu'une seule administration, celle de l'éducation, alors que plusieurs autres administrations sont des lieux publics qui méritent d'être protégés contre la fumée du tabac.

Recommandations

Sur la base des doléances formulées par les différents chefs d'établissements et des constats faits, il est recommandé :

- L'allocation des ressources pour la poursuite de ce projet et à l'échelle nationale;
- La vulgarisation des lettres circulaires de 2007 auprès des chefs d'établissements;
- La création des clubs antitabac dans les établissements scolaires ;
- L'organisation régulière des campagnes de sensibilisation des jeunes en milieu scolaire sur les dangers du tabac ;
- La production et la dissémination des fiches d'informations sur les méfaits du tabac aux élèves ;
- Le renforcement des capacités de certains encadreurs en matière de contrôle du tabac.

BUDGET DE L'ACTIVITE

Description des charges	Budget prévu	Réalisation	Ecart
	EN USD		
Plaques « Interdiction de fumer» dimension 100cmx70cm	4.600	4.600	0
Transport local pour affichage des plaques	400	400	0
Total	5.000	5.000	0

Conclusion

A la fin du présent rapport final, il convient de rappeler que c'est en application de son objectif de protection de la jeunesse, avec le concours du PAYPAL GIVES et le soutien Institutionnel de la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Mfoundi que la Coalition Camerounaise Contre le Tabac (C3T), organisation œuvrant dans la lutte antitabac, a mené à Yaoundé, du 27 Septembre au 19 Octobre 2017, une Campagne d'apposition des plaques de signalisation d'interdiction de fumer dans 15 lycées, collèges et écoles primaires de la capitale.

Axée sur le thème : « **Etablissements scolaires sains sans Tabac** », cette activité a bénéficié également du concours moral des chefs des établissements scolaires concernés qui dans leur écrasante majorité, l'ont favorablement accueillie.

Vu les objectifs atteints, un suivi s'impose afin de capitaliser véritablement les résultats de ce projet.

Comblé tous les besoins exprimés nécessite beaucoup de moyens financiers, matériels et techniques dont ne dispose malheureusement pas la C3T. C'est l'occasion pour elle, de lancer un vibrant appel en direction des pouvoirs publics, des partenaires au développement et du secteur privé pour des actions futures dans d'autres localités de la région du Centre et du Cameroun. Car à l'instar du Département du Mfoundi qui a été concerné dans cette phase du projet, le problème du tabagisme actif et passif se pose aussi avec acuité dans plusieurs autres établissements scolaires et lieux publics du Pays.

ANNEXES

1- Textes ministériels de lutte contre le tabac en milieu scolaire

- **Lettre-Circulaire N°19/17/MINESEC/SG/DRH/SDSSAPPS du 11 Septembre 2007 portant création des "Espaces non fumeurs" et des clubs antitabac en milieu scolaire;**
- **Lettre-Circulaire N°012/1464/MINEBUB/SG/DRH/SDSSAPPS du 17 Août 2007 portant création des "Espaces non fumeurs" et des clubs antitabac en milieu scolaire;**

2- Lettre du Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Mfoundi;

3- Liste des établissements bénéficiaires du projet.

L'apposition des plaques en Image.



Réception des plaques par les élèves et les encadreurs du Collège de la Retraite et du Collège Jean Tabi



Réception des plaques par les encadreurs du Lycée Bilingue de Mendong et Mme le proviseur du Lycée Général Leclerc



L'équipe de C3T avec le proviseur du Lycée de Nkoldongo après apposition des plaques



La pose de la plaque au Lycée d'Elig Essono



Apposition des plaques au Lycée de Mballa 2 et à l'école publique de Mvan



Apposition des plaques au collège de la Retraite



Apposition des plaques au Lycée de Nkoldongo



Apposition des plaques au collège Saint Benoît



LETTRE-CIRCULAIRE N° 15) 07 MINESEC/SG/DRH/SDSSAPPS 11 SEP. 2007
PORTANT CREATION DES « ESPACES NON FUMEURS »
ET DES CLUBS ANTI-TABAC EN MILIEU SCOLAIRE

Le Ministre des Enseignements Secondaires
AUX

- Délégués Provinciaux ;
- Délégués Départementaux ;
- Secrétaires Nationaux à l'Éducation ;
- Médecins – Chefs des IMS ;
- Chefs d'Établissements Scolaires ;

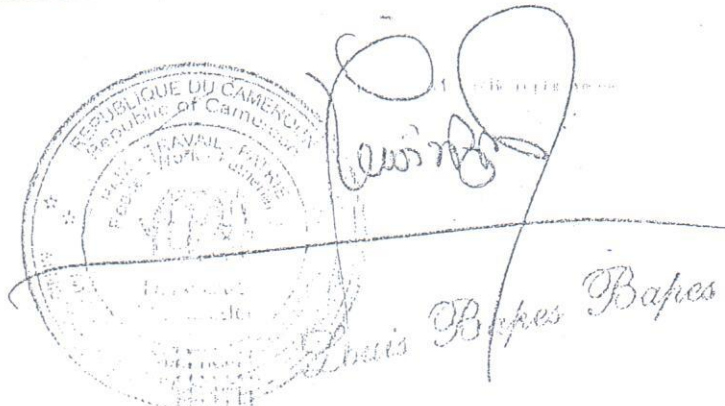
Il m'a été donné de constater, d'après une étude menée par l'Association pour la Lutte contre la Toxicomanie et les Maladies Mentales (LUTOMA) en 2004, que 44,82% de jeunes scolarisés sont exposés au tabagisme. La tranche d'âge la plus touchée par les effets nocifs du tabac est la population jeune.

Compte tenu des dispositions pertinentes de la loi d'orientation de l'éducation au Cameroun, de l'obligation de garantir à nos élèves un environnement sain, et des mesures visant à l'application de la loi régissant la publicité spécialement en matière de tabagisme, vous voudrez bien chacun en ce qui le concerne :

- faire des établissements scolaires des « Espaces Non Fumeurs » (Free-Smoke Schools). Une enseigne portant l'inscription « Collège X/ Lycée X ou ENIET X est un espace non fumeur » devra être fixée à l'entrée principale de chaque établissement scolaire. Dans les salles de classe, les bureaux et les couloirs des bâtiments, l'on doit retrouver des affiches portant le même message ;
- organiser avec les différentes catégories de personnels en services dans les établissements scolaires et les élèves des actions d'éducation préventive ;
- et créer au sein des établissements scolaires, des clubs Anti-Tabac.

Je tiens au respect scrupuleux des dispositions contenues dans la présente lettre-circulaire.

Ampliation :
- MINSANTE


Louis Bapes Bapes

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS DIRECTION DE LA SANTE DU SPORT ET DES
ACTIVITES POST ET PERISCOLAIRES

Yaoundé, le 17 AOU 2007

C.R. / 3.1.46.4
LETTRE CIRCULAIRE N° / /MINEDUB/SG/DRH/SDSSAPPS
Portant création des « Espaces Non Fumeurs » et des clubs anti-tabac
en milieu scolaire

Le Ministre de l'Education de Base,

A

Mesdames et Messieurs :

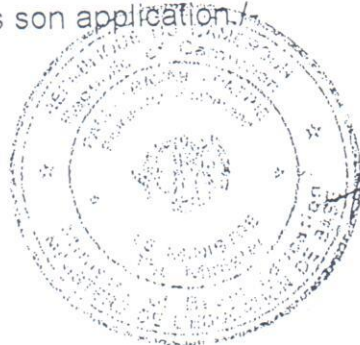
- les Délégués Provinciaux ;
- les Délégués Départementaux ;
- les Secrétaires Nationaux à l'Education ;
- les Chefs d'Etablissements Scolaires.

Il m'a été donné de constater, d'après une étude menée par l'Association pour la Lutte contre la Toxicomanie et les Maladies Mentales (LUTOMA) en 2004, que 44,82% de jeunes scolarisés sont exposés au tabagisme. La tranche d'âge la plus touchée par les effets nocifs du tabac est la population jeune.

Compte tenu des dispositions pertinentes de la Loi d'Orientation de l'Education au Cameroun et de l'obligation de garantir à nos élèves un environnement sain, vous voudrez bien chacun en ce qui le concerne :

- faire des établissements scolaires des « Espaces Non Fumeurs » (Free-smoke Schools). Une enseigne portant l'inscription « Ecole Primaire X ou ENIEG X est un espace non fumeur » devra être fixée à l'entrée principale de chaque établissement scolaire. Dans les salles de classe, les bureaux et les couloirs des bâtiments, l'on doit retrouver des affiches portant le même message ;
- organiser avec les différentes catégories de personnels en service dans les établissements scolaires et les élèves des actions d'éducation préventive ;
- et créer au sein des établissements scolaires, des clubs anti-tabac.

Je tiens la main ferme au respect scrupuleux des dispositions contenues dans la présente Lettre-Circulaire dont vous me rendrez compte des difficultés éventuelles rencontrées dans son application.



Mme. HANAN ADAMA
née HALIMATOU MAHONDE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

DÉLÉGATION RÉGIONALE POUR LE CENTRE

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU MFOUNDI

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

B.P. : 33 097 YAOUNDÉ TEL. : 222 22 84 68

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

REGIONAL DELEGATION FOR THE CENTRE

DIVISIONAL DELEGATION FOR MFOUNDI

FINANCIAL AND ADMINISTRATIVE AFFAIRS OFFICE

P.O.BOX : 33 097 YAOUNDÉ TEL. : 222 22 84 68

N° 390/17/L (MINESEC) / DRES-CE) / DES-MF / SAAP

Yaoundé le 05 SEPT 2017

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL

A

MADAME LA PRESIDENTE DE LA COALITION CAMEROUNAISE CONTRE LE TABAC (C3T)

Objet : Autorisation pour l'apposition des plaques de signalisation d'interdiction de fumer dans les Etablissements Scolaires du Département du Mfoundi

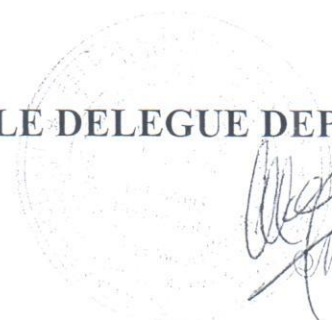
Madame la présidente,

Suite à votre correspondance du 16 Août 2017, j'ai l'honneur de marquer mon accord pour l'apposition des plaques de signalisation d'interdiction de fumer dans les Etablissements Scolaires du Département du Mfoundi.

Par la présente, j'invite tous les chefs d'Etablissements à réserver un accueil favorable à votre organisation dont les objectifs entrent en droite ligne de la **Lettre circulaire N°19/17/MINESEC/SG/DRH/SDSSAPPS du 11 Septembre 2007 portant création des « Espaces non fumeurs » et des clubs antitabac en milieu scolaire.**

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma franche collaboration.

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL



Mwogo Ebanda Fidelice
PLEG

LISTES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES BENEFICIAIRES DU PROJET

1. Lycée de Nkoldongo;
2. Collège de la retraite;
3. Collège Charles et Thérèse MBAKOP;
4. Lycée de Mendong;
5. Lycée d'Elig -Esono;
6. Collège Jean TABI;
7. Collège Saint Benoît;
8. Lycée de Mballa 2;
9. ISDIG de Mballa 2;
- 10.Lycée Général Leclerc;
- 11.Lycée de Ngoa -Ekelle;
- 12.Ecole publique de Mvan;
- 13.Collège Vogt;
- 14.Institut Victor Hugo;
- 15.Lycée de Tsinga.